

AR Prefecture

016-211603410-20260521-DEL_2026_6_8-BF
Reçu le 26/05/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

VILLE DE SAINT-MICHEL (CHARENTE)

L'an deux mil vingt-six, le vingt Mai, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-MICHEL** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame GODICHAUD Fabienne, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de Convocation du Conseil Municipal : 13 Mai 2026

ETAIENT PRESENTS : Mathilde AZZOUZ, Marlène BAILLY, Nicolas BARON, Jean-Luc BONNENFANT, Mariam BOUGETTE, Roland COSTE, Angélique DRILLAUD, Hélène DUBOIS, Jean-Luc FAUCHER, Gérard GARNON, Sarah GHEYSEN, Fabienne GODICHAUD, Thierry GUILLEBAUD, Dominique JOUBERT, Maryline LABROUSSE, Françoise LEBLANC, Françoise PINAUD, Agnès PREVOST, Emmanuel SIAME, Cyprien VERNEIL.

Excusés : Stéphane CHAPEAU, Gisèle LOVIAT, Jean-Michel MARINO,

Procurations : Stéphane CHAPEAU à Fabienne GODICHAUD - Jean-Michel MARINO à Jean-Luc BONNENFANT.

Secrétaire de séance : Marlène BAILLY

Objet : Participation financière 2026 au Syndicat mixte de la fourrière

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif 2026 de la commune ;

AR Prefecture

016-211603410-20260521-DEL_2026_6_8-BF
Reçu le 26/05/2026

Considérant l'adhésion de la commune de Saint-Michel au Syndicat mixte de la fourrière ;

Considérant l'appel à contribution adressé à la commune au titre de l'année 2026 ;

Considérant qu'il convient de verser au Syndicat mixte de la fourrière une participation financière d'un montant de 3 122,43 € ;

Après en avoir délibéré, il est décidé :

- **D'ATTRIBUER** au Syndicat mixte de la fourrière une participation financière d'un montant de 3 122,43 € au titre de l'année 2026 ;
- **DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2026, article 65568 « Autres contributions aux organismes de regroupement » ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après délibération,

VOTE : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré les jours mois et an
que dessus.

Pour Copie conforme.

Au registre sont les signatures.

Le 21/05/2026,

Le Maire,

Ville de Saint-Michel

Récépissé Préfecture

Le 26/05/2026

Publié le 26/05/2026

Certifié exécutoire

Le Maire,

